

Concours du second degré
Session 2013

Concours réservés certifiés disciplines générales et CAER
Section : espagnol

Rapport de jury présenté par Madame Dolorés Beauvallet
Inspectrice d'académie-Inspectrice pédagogique régionale
Présidente du jury

**LES RAPPORTS DES JURYS DES CONCOURS SONT ETABLIS SOUS LA
RESPONSABILITE DES PRESIDENTS DE JURY**

Sommaire

Composition du jury	p. 3
Statistiques concernant le concours	p. 4
Avant-propos	p. 5
1. L'épreuve écrite d'admissibilité	p. 6
2. L'épreuve orale d'admission	p. 10
3. Exemples de sujets de l'épreuve orale d'admission	p. 12
Annexe 1 : Le cadre réglementaire	
Annexe 2 : Quelques conseils de lecture	

Composition du jury

Présidente

Mme Dolorès Beauvallet, Inspectrice d'académie- inspectrice pédagogique régionale

Vice-président

M. Gérard Mary, Inspecteur d'académie- inspecteur pédagogique régional

Membres du jury

Béatrice Benabbes, Professeur certifié, Académie de Paris

Vincent Boucharin, Professeur certifié, Académie de Reims

Yannick Boutier, Professeur certifié, Académie de Paris

Grégory Dubois, Professeur agrégé, Académie de Versailles

Emile Garcia, Professeur certifié, Académie de Paris

Alexandra Gordillo, Professeure agrégée, académie de Nancy-Metz

July Gravy, Professeure agrégée, Académie d'Amiens

Isabelle Hareux, Professeure agrégée, Académie d'Amiens

Angel Luis Hernandez, Professeur certifié, Académie de Paris

Grégory Jaspert, Professeur agrégé, Académie de Versailles

Fanny Kumielan, Professeure agrégée, Académie de Nancy-Metz

Fabienne Le Gall, Professeure certifiée, Académie de Paris

André Lecocq, Professeur agrégé, Académie de Reims

BernardoLopez Navarro, Professeur certifié, Académie de Bordeaux

Jean-Antoine Pavon, Professeur certifié, Académie de Montpellier

Angélique Quer, Professeure certifiée, Académie de Paris

Luisa Refes, Professeure certifiée, Académie de Créteil

Xavier Rodriguez Alvarez, Professeur certifié, Académie de Paris

Jean-David Zayas, Professeur agrégé, Académie de Paris

Statistiques concernant le concours

Nombre de postes offerts :

Concours réservé : 45 postes

CAER réservé : 25 postes

Nombre d'inscrits : 860

Nombre de dossiers de RAEP reçus : 416 (concours réservé) et 380 (CAER réservé)

Nombre d'admissibles : 195 (120 au concours réservé et 75 au CAER réservé)

Nombre d'admis sur la liste principale :

Concours réservé : 45 (soit 37,50 % des non éliminés)

CAER réservé : 25 (soit 33,33 % des non éliminés)

Nombre de candidats sur liste complémentaire : 8 au concours réservé et 5 au CAER réservé

Concours réservé :

Moyenne des candidats non éliminés : 6,77

Moyenne des candidats admis sur liste principale : 13,28

Moyenne des candidats admis sur liste complémentaire : 7,88

Barre d'admission : 9,00

CAER réservé :

Moyenne des candidats non éliminés : 6,98

Moyenne des candidats admis sur liste principale : 13,99

Moyenne des candidats admis sur liste complémentaire : 11,00

Barre d'admission : 11,50

Avant-propos

La loi du 12 mars 2012 pour la résorption de la précarité dans la fonction publique, dite Loi Sauvadet, prévoit l'accès à la titularisation des agents non-titulaires et donne lieu à un recrutement réservé qui valorise les acquis professionnels. La session 2012 du CAPES interne a ouvert la voie de cette procédure de recrutement : à l'évidence, de nombreux candidats ont effectué une lecture attentive des rapports produits par les jurys de ces concours et en ont tiré le meilleur parti.

En espagnol 45 postes étaient offerts cette année au concours réservé et 25 au titre du CAER réservé, soit un total de 70 postes ouverts. Comme son nom l'indique, le concours est « réservé » à certains personnels de l'Éducation nationale qui satisfont à un certain nombre de critères définis strictement par le BO n°47 du 20 décembre 2012. Nombre de candidats, qui se sont présentés aux épreuves d'admissibilité puis aux épreuves d'admission, ne réunissaient pas les conditions requises. Le jury ne peut que le constater et conseiller de vérifier auprès des rectorats la recevabilité des candidatures. Rappelons que ces candidats malheureux ont tout intérêt à se présenter au Capes interne, moins strict quant aux conditions d'éligibilité.

Le concours réservé comprend deux parties : une épreuve écrite d'admissibilité et une épreuve orale d'admission. Les deux épreuves prennent appui sur le dossier de validation des acquis de l'expérience ou RAEP. Ce dernier a joué son rôle : il a permis de valoriser les compétences professionnelles que de nombreux candidats ont patiemment construites au fil des missions qui leur ont été confiées au sein de leurs établissements et auprès de leurs élèves ; ces candidats ont su convaincre du bien-fondé de la démarche de validation des acquis en mettant en relief leurs expériences et les aspirations professionnelles qu'ils fondent sur une bonne maîtrise de la matière qu'ils seront amenés à enseigner. Dans cette configuration l'épreuve orale a été souvent l'occasion de confirmer des aptitudes que la lecture des RAEP avait mises en évidence : il va de soi que la « sincérité » des prestations orales, si elle prend appui sur une réflexion effective à la suite de la rédaction du dossier, a été justement récompensée, dans la mesure où elle traduit un positionnement professionnel cohérent du futur professeur d'espagnol. Le contraste est d'autant plus saisissant avec ceux qui ont rédigé à la va-vite un document qui constitue pourtant la pièce maîtresse de leur projet d'entrée dans la fonction publique.

Si les dossiers ne sont pas notés, ils font l'objet d'une évaluation rigoureuse qui n'aura pas échappé aux lecteurs attentifs du B.O. de référence. L'écart entre les meilleurs dossiers et ceux qui n'ont pas été retenus était tel que le jury a éprouvé peu de peine dans son travail de sélection. Le rapport qui suit est, bien sûr, un bilan ; toutefois il se veut surtout un outil de travail pour aider les futurs candidats dans leur préparation aux différentes épreuves de ce concours.

1. L'épreuve écrite d'admissibilité

Rapport établi par Angélique Quer et Jean David Zayas

La lecture des rapports des jurys des Capes internes de la session 2012 pouvait constituer une aide précieuse. Des conseils y sont judicieusement donnés dont un nombre significatif de candidats ont su tirer avantage : le jury a été agréablement surpris de découvrir la qualité de nombreux dossiers fondés sur l'articulation entre une expérience d'enseignement et les normes fixées par les programmes, au service de l'apprentissage de l'espagnol, articulation révélatrice d'un positionnement professoral de bon aloi. D'autres dossiers cependant ont donné l'impression d'une plus grande improvisation ; il aurait pourtant été facile et bienvenu d'éviter certains écueils que nous rappelons ci-après.

Le jury voudrait attirer l'attention des futurs candidats sur le soin à accorder à la présentation d'un document qui doit non seulement leur permettre d'accéder à l'admissibilité mais constitue aussi le support des épreuves d'admission. Certains ont présenté leur dossier sous la forme de feuilles volantes maintenues par une agrafe ou un trombone, ce qui ne constitue pas une bonne entrée en matière et semble traduire une vision confuse du projet. La maîtrise des outils de traitement de texte fait partie des compétences d'un enseignant : contrôle des interlignes, choix de la police et de la taille des caractères, marges et justification à droite ; on s'attend à ce que le dossier soit structuré avec clarté, imprimé avec soin, paginé, avec numérotation des parties et sous-parties, et à ce qu'il ne soit pas corrigé à la main ; à plusieurs reprises, les accents avaient été rajoutés au stylo à bille quand techniquement il existe plusieurs solutions pour introduire les accents en espagnol. Un dossier doit comprendre un sommaire et se structurer en sous-parties. Le jury recommande aux candidats d'éviter de présenter les dossiers sous la forme d'un bloc compact d'écriture sans paragraphes. Le RAEP constitue la seule épreuve écrite du concours, et la deuxième compétence du professeur est la maîtrise de la langue française « pour enseigner et communiquer ». Les erreurs de syntaxe, d'orthographe, de registre de langue, comme l'usage du style télégraphique ont été pénalisés. Le dossier de RAEP comprend deux parties : la première, qui ne doit pas dépasser deux pages, se fonde sur le récit du parcours professionnel du candidat ; la seconde, qui n'excède pas six pages, consiste dans la présentation d'une situation d'enseignement ou de formation.

a. Première partie du dossier : le parcours professionnel

La rédaction de la première partie n'est pas contraignante mais elle obéit à certaines règles bien définies dans le texte du B.O. : « *Dans une première partie (2 pages dactylographiées maximum), le candidat décrit les responsabilités qui lui ont été confiées durant les différentes étapes de son parcours professionnel, dans le domaine de l'enseignement, en formation initiale (école, collège, lycée, apprentissage) ou, le cas échéant, en formation continue des adultes.* »

Il ne s'agit pas d'un *curriculum vitae* mais d'une présentation des expériences du candidat qui l'on conduit à se présenter au concours. On ne saurait confondre parcours professionnel et parcours de vie. Il convient de se garder de toute anecdote et de toute référence personnelle, proscrire tout discours de type affectif et d'éviter les poncifs quant à la « vocation depuis toujours » ou à la « beauté de la transmission ». Nous convions le candidat à ne pas chercher à se mettre en avant de manière trop ostensible, ce qui conduit à une sorte d'autoglorification mal venue, mais au contraire à montrer qu'il a su saisir la complexité du métier, ses difficultés et formuler les doutes que ses diverses expériences ont pu susciter chez lui. Dans le même esprit, le jury met en garde contre la tentation d'établir un catalogue complet des diverses fonctions occupées (postes, types de classes, etc.) ou encore de s'en tenir à des déclarations d'intention non vérifiables et le plus souvent dénuées de toute dimension critique. On ne saurait trop recommander également de proscrire les fausses certitudes sur l'enseignement des langues, même si leur succès auprès de l'opinion publique leur donne une apparence de légitimité.

Les candidats devraient s'en tenir aux points importants qui ont marqué leur carrière. Il s'agit d'opérer des choix, de retenir des activités qui donnent du sens à un parcours professionnel et qui constituent des étapes significatives, d'analyser et de présenter les différentes expériences professionnelles qu'ils ont connues. Le jury a apprécié les réflexions sincères sur les enjeux de l'enseignement de la langue et des cultures hispaniques ou le récit d'expériences constructives qui fondent la prétention des candidats à enseigner l'espagnol.

Une analyse des parcours prenant appui, par exemple, sur le référentiel des dix compétences des maîtres (B.O. n°29 du 22 juillet 2010), la mise en perspective d'un itinéraire professionnel qui renvoie directement aux fonctions auxquelles les candidats aspirent, sont les points auxquels les rédacteurs des dossiers doivent s'efforcer pour convaincre de leur attachement à la discipline et à sa transmission au sein des équipes pédagogiques, dans la vie des établissements et quelle que soit la situation professionnelle dans laquelle ils ont été placés.

b. Deuxième partie du dossier : la réalisation pédagogique

« Dans une seconde partie (6 pages dactylographiées maximum), le candidat développe plus particulièrement, à partir d'une analyse précise et parmi ses réalisations pédagogiques, celle qui lui paraît la plus significative, relative à une situation d'apprentissage et à la conduite d'une classe qu'il a eue en responsabilité. »

Le candidat est libre de choisir une situation d'apprentissage parmi celles qu'il a mises en œuvre pendant son parcours professionnel dans le cadre des programmes et référentiels nationaux. De rares candidats n'ont pas opté pour une séquence en classe mais se sont référés à des activités périscolaires comme l'organisation d'un voyage, d'une exposition ou la préparation d'un spectacle ; il convient alors d'inscrire de telles initiatives dans un projet pédagogique dont les objectifs langagiers et culturels (ainsi que les modalités de leur mise en œuvre) sont clairement identifiés et explicités. Une très large majorité de candidats au demeurant a choisi de présenter une séquence d'enseignement de collège ou de lycée.

Il est important que les candidats indiquent concrètement les activités langagières visées tout au long de la séquence, leur but et surtout leur modalité, et qu'ils disent les raisons qui ont motivé leur choix. La diversification des activités langagières est indispensable car elle permet l'entraînement des élèves, à l'écrit comme à l'oral.

Le jury met en garde contre des systématisations très «en vogue» :

- Le recours aux questionnaires à choix multiples d'une façon générale, -alors qu'on s'attendrait davantage à voir comment, dans le cadre d'une progression, le professeur met son temps à profit pour donner la parole à ses élèves.
- Les activités en groupes quand il s'agit seulement de distribuer à chacun des élèves une grille de questions ou de cases à cocher.
- Les mini-débats à propos de tout et de rien, surtout quand certaines propositions peuvent donner lieu à des dérapages et conduire des élèves à soutenir des positions qui vont à l'encontre de valeurs morales, éthiques ou sociales (« pour ou contre la présence de Gitans dans un camping »).

Un travers constaté est le catalogue d'objectifs et d'activités sans analyse, sous la forme par exemple de passages entiers du CECRL reproduits *in extenso*. Il faut délibérément éviter le trop-plein de généralités sur la pédagogie et la didactique de l'espagnol au détriment du déroulement précis et réflexif de la séquence. Celle-ci doit avoir comme fil conducteur l'acquisition des compétences de communication, des compétences linguistiques et des compétences culturelles. Il est regrettable que de nombreux candidats omettent l'une ou l'autre de ces dimensions et présentent par exemple des séquences sans apport culturel en lien avec les pays de langue espagnole. Ce point traduit une lecture inattentive des programmes d'enseignement, notamment de ceux du collège où la perspective culturelle apparaît comme l'un des principes essentiels qui fondent l'apprentissage linguistique.

Dans la terminologie usitée par les candidats, il convient avant d'employer certains termes d'en avoir une définition précise à l'esprit. Quelques dossiers ont montré une grande ambiguïté dans l'usage de certaines expressions et donc ont généré des confusions. Quand par exemple

on parle d'évaluation formative et que l'annexe en référence est clairement une *évaluation sommative*, ou quand on confond les descripteurs ou les *tâches intermédiaires* avec l'évaluation, on provoque chez le jury une certaine perplexité. Toute forme de surcharge lexicale qui ne sert pas à éclairer le raisonnement est à proscrire. De même, il n'est pas demandé aux candidats de faire montre de connaissances théoriques plus ou moins contrôlées, mais de décrire simplement une séquence dont seront très clairement définis les objectifs, bien explicitée la mise en place des activités langagières et bien détaillée une situation d'évaluation, pour ensuite porter un regard critique et constructif.

Si le jury n'a pas d'attentes préétablies en termes de méthodes et de démarches, un certain nombre de points doivent nécessairement apparaître dans l'exposé :

- L'indication de la classe et du niveau concernés, tout comme le moment de l'année où se déroule la séquence : pour rendre le propos compréhensible, il convient de déterminer les savoirs et savoir-faire dont disposent les élèves au début de la séquence, quitte à faire un bref retour sur la précédente.
- Le manuel scolaire est une aide précieuse pour l'enseignant mais il ne dispense pas d'une réflexion pédagogique : trop de candidats se sont bornés à exposer une séquence tirée de leur manuel, suivant la progression page après page, proposant à leurs élèves toutes les activités et exercices qui s'y trouvent, se transformant ainsi en simples répétiteurs. Il faut savoir adapter le manuel à sa pédagogie et le compléter le cas échéant avec d'autres documents -authentiques, cela va de soi- et outils.
- De nombreux candidats retranscrivent le détail des interventions de chaque séance (« je demande aux élèves... », « je dis... »), mais cela ne permet pas d'apprécier au mieux la mise en œuvre et la façon dont le cours est mené ; le jury souhaiterait pouvoir lire, par exemple, les consignes qu'ils donnent aux élèves.
- La plupart des candidats distinguent parfaitement séquence et séance. Cependant, à plusieurs reprises, le jury a pu constater un manque de réalisme dans le nombre de séances, surtout au collège. Une séquence comportant neuf ou dix séances n'est pas raisonnable dans le cadre de l'enseignement scolaire. Elle doit généralement être composée de trois ou quatre séances, dont une évaluation.
- L'évaluation doit être pensée au fur et à mesure que s'élabore le projet pédagogique, elle doit être conçue en fonction des objectifs que le professeur a définis, elle doit permettre le transfert des acquis, les réemplois et les réactivations. Il faut veiller à entraîner les élèves aux tâches pour lesquelles on veut les évaluer ; ainsi on a pu voir tel candidat voulant que l'élève rédige une lettre mais n'en proposant aucune susceptible de servir de modèle dans sa séquence. L'évaluation est l'occasion de vérifier l'efficacité de la démarche mise en œuvre et des différentes phases d'entraînement ; arrivant au terme du processus, il est essentiel que les élèves disposent entre autres des moyens linguistiques et culturels pour s'en acquitter au mieux.
- En ce qui concerne le travail proposé à la maison, il est regrettable que les candidats ne donnent la plupart du temps, quand ils le font, que des exercices ou des activités peu adaptés, détachés du contenu du cours. Celui-ci doit tenir compte du niveau de la classe et du travail qui a été réalisé pendant la séance. Le travail à la maison a pour but de consolider les acquis du cours, il complète l'apprentissage et permet de vérifier que ce qui a été appris est réutilisable : il est donc essentiel de ne pas omettre cette étape si on veut convaincre du souci de favoriser les progrès chez les élèves. Peu de candidats ont pris la peine de détailler la trace écrite. En revanche, certains ont su préciser comment ils envisageaient la fixation des connaissances pour que puisse se prolonger à la maison le travail fait en classe et pour permettre l'apprentissage des leçons.

Les candidats ont souvent inclus le recours aux outils numériques dans leur réalisation pédagogique. Les outils mentionnés ont concerné essentiellement l'ordinateur, le vidéoprojecteur, les MP3 et plus occasionnellement les TNI. Leur utilisation en classe s'inscrit

dans une progression pédagogique et doit être justifiée par le projet. Il faut que le professeur ait toujours à l'esprit cette question : « quel est l'intérêt de demander aux élèves de passer deux heures à faire des recherches sur Internet ? » Les outils numériques doivent être maîtrisés et il faut en connaître précisément les usages pédagogiques ainsi que les aspects techniques et concrets pour une exploitation avec les élèves.

L'analyse réflexive de la réalisation pédagogique est trop souvent négligée. Le jury a particulièrement apprécié les candidats qui ont su dépasser le stade de l'inventaire un peu abstrait tenant lieu d'analyse et qui ont fait preuve de recul critique en justifiant les choix opérés, en montrant une certaine capacité à tirer parti de leurs erreurs, en proposant des ajustements et en corrigeant leurs propositions. Une telle analyse, explicitement demandée dans le texte officiel de référence, peut être menée au fil de la réalisation pédagogique ou bien à la fin de la séquence. Il va de soi que la simple manifestation d'autosatisfaction est à bannir : trop de candidats se sont contentés de quelques lignes pour dire combien leurs élèves s'étaient montrés intéressés, que le bilan était positif et qu'ils reproduiraient cette séquence. L'une des qualités essentielles du professeur est son aptitude à prendre du recul par rapport à son travail et à évaluer sa pratique, sa capacité à apprendre à partir de l'expérience, des échecs comme des réussites. Les élèves sont au centre de cette réflexion et il s'agit de savoir en quoi ils ont tiré profit du travail mené avec eux et quelles sont les difficultés qu'ils ont pu rencontrer.

Les annexes

*« À son dossier, le candidat joint, sur support papier, un ou deux exemples de documents ou de travaux, réalisés dans le cadre de l'activité décrite et qu'il juge utile de porter à la connaissance du jury. Ces documents doivent comporter un nombre de pages raisonnable, qui ne saurait excéder **dix pages** pour l'ensemble des deux exemples. »*

Les annexes sont le complément pertinent et logique de la description et de l'analyse de la séquence pédagogique, et tout document ne remplissant pas cette fonction est superflu. Leur choix donne du sens à la démarche mise en œuvre, il ne convient donc pas de les négliger. Il est arrivé que certaines annexes ne figurent finalement pas dans le dossier : rien n'est plus frustrant pour le jury et on ne peut qu'inviter les candidats s'assurer de leur présence au moment de l'envoi de leur dossier. Afin que le jury puisse retrouver aisément le document cité, il importe de mettre en place un procédé de renvoi clair facilement repérable. Ces annexes ne doivent pas excéder **10 pages** de documents papier (à l'exclusion de tout document numérique). Pour autant, le jury a eu parfois le sentiment d'un « remplissage » et certains documents, qui n'éclaircissent en rien la situation d'apprentissage et le travail effectué par le candidat, occupaient une place déraisonnable (rapports d'inspection, bulletins de paye, photocopies de diplômes, convocations à des stages, lettres de recommandation du chef d'établissement). D'autres candidats ont limité leurs annexes à des exercices de manuels photocopiés, aux tableaux des descripteurs du CECRL, à des grilles d'évaluation ou d'auto-évaluation toutes faites et sans doute trouvées sur internet, qui n'attestent pas du travail effectué.

Le jury a estimé pertinent de trouver en annexe tout document venant étayer la problématique au cœur de la situation d'enseignement développée, notamment les supports des séances présentées (textes, documents iconographiques, photos, transcriptions, photogrammes). Il a particulièrement apprécié les candidats qui ont joint les transcriptions des documents audio ou vidéo étudiés lors de la séquence, ainsi que le photogramme de l'extrait d'un film. Certains ont judicieusement joint des copies corrigées d'élèves de différents niveaux, ce qui permet de vérifier d'une manière plus concrète les résultats obtenus. Tout document élaboré par le professeur et destiné à la classe, qui montre une certaine capacité à se détacher du manuel scolaire, des photographies de productions d'élèves, une affiche réalisée par la classe, l'article d'un journal local qui authentifie un projet... ont été appréciés dans la mesure où ce type d'annexe vient en appui de la présentation pédagogique.

2. L'épreuve orale d'admission

Rapport établi par Isabelle Hareu et Grégory Jaspard

Malgré l'apparente accessibilité du concours, il serait vain de croire que l'oral, en l'absence d'un programme défini, est un exercice qui s'improvise. En effet, seule une préparation rigoureuse, s'appuyant sur une bonne connaissance des programmes et des textes officiels, des exigences didactiques et pédagogiques, du monde hispanique en général, une bonne réflexion sur la pratique en classe et une bonne maîtrise des deux langues, pourra être couronnée de succès.

Épreuve d'admission : entretien avec le jury

L'épreuve d'admission consiste en un entretien avec le jury visant à apprécier les aptitudes et la capacité du candidat à appréhender une situation professionnelle concrète ainsi qu'à reconnaître les acquis de son expérience professionnelle.

L'épreuve comporte deux parties. Chaque partie compte pour moitié dans la notation de l'épreuve, notée de 0 à 20.

Le candidat dispose de 60 minutes pour convaincre son auditoire de sa motivation, de ses compétences, de sa connaissance du système éducatif et de sa maîtrise de la matière qu'il a choisi d'enseigner. Il doit éviter d'adopter une posture, de répondre de façon agressive ou trop décontractée, de soupirer, de lever les yeux au ciel ou d'affecter une attitude désabusée. Il doit montrer qu'il est à l'écoute des questions qui lui sont posées et qu'il cherche à y répondre de manière précise.

Le jury souhaite attirer tout spécialement l'attention des candidats sur le soin à apporter tant à la langue française qu'à la langue espagnole : la part accordée à la maîtrise de la langue dans la notation est importante. Le candidat doit veiller à soigner le débit, l'audibilité et le registre de langue qu'il utilise afin de répondre aux attentes d'un concours de la fonction publique. Trop de candidats ont eu tendance à confondre aisance et décontraction et à user une langue relâchée (omettant par exemple une partie de la négation ou utilisant un lexique familier : tel candidat donne « son avis perso », tel autre souhaite « attaquer *Les Ménézines* »). La langue espagnole est quant à elle souvent mal maîtrisée, imprécise et artificielle : les candidats qui enseignent et prétendent voir leurs compétences reconnues se doivent de s'exprimer dans une langue dénuée des erreurs grossières qui ont été parfois relevées. Nous ne pouvons que conseiller aux candidats de lire dans les deux langues, de travailler des textes riches et variés, de mémoriser le lexique qu'ils ne manqueront pas de rencontrer et d'enrichir au fil de leur fréquentation des œuvres, de lire la presse régulièrement.

La plupart des candidats s'étaient préparés avec sérieux et ont été capables de montrer qu'ils étaient bien armés face au format et au contenu des épreuves. Le jury a assisté à quelques prestations brillantes, organisées, exprimées dans une langue fluide, riche et précise, qu'il n'a pas hésité à valoriser.

a. La première partie de l'épreuve

Elle consiste en une présentation par le candidat de son dossier de Raep (10 minutes maximum) suivie d'un échange avec le jury (20 minutes maximum). Cet échange doit

permettre d'approfondir les éléments contenus dans le dossier. Notamment, il pourra être demandé au candidat d'en expliciter certaines parties ou de les mettre en perspective.

La présentation

La définition de l'épreuve accordant une certaine liberté, aucune présentation-type n'est préconisée ni attendue. Un exposé clair, concis et organisé a davantage de chance de convaincre qu'un discours improvisé. Il vaut mieux en effet éviter de ponctuer l'intervention de « *j'ai oublié de dire* », « *au fait* »... Chaque parcours mérite d'être mis en valeur : une relecture attentive de leur dossier a permis à de nombreux candidats de dégager une idée majeure qu'ils ont déclinée de façon très convaincante en mettant en exergue des itinéraires variés et riches d'expériences. Le jury a pris connaissance des dossiers et pris des notes : toute redondance est ainsi malvenue comme aussi toute tentation d'introspection. La présentation doit apporter un éclairage nouveau sur le dossier de RAEP, une vision critique et elle souligne un aspect significatif de la démarche ; elle prend appui sur une bonne connaissance du système éducatif français et des enjeux de l'enseignement de l'espagnol.

Le jury s'attendait à ce que les candidats aient pensé cette présentation avant le jour de l'épreuve : certains pourtant l'ont « expédiée » en deux ou trois minutes, alors que d'autres n'ont pas eu le temps d'aborder l'essentiel de leur propos. D'autres encore, qui l'avaient au contraire trop anticipée, n'ont pas su s'adapter pour éviter une redondance avec le sujet que leur a fourni le jury et qui fait l'objet de la seconde partie de l'épreuve.

L'échange avec le jury

Il a été l'occasion pour les candidats de préciser et de développer certaines idées seulement évoquées. Au cours des entretiens, le jury n'a pas cherché à embarrasser mais à susciter une discussion sur une pratique et à estimer l'aptitude à communiquer de futurs professeurs.

Il importe que les candidats écoutent les questions et essayent effectivement d'y répondre. Ils ne doivent pas hésiter à demander au jury de les reformuler s'ils ne sont pas sûrs d'en avoir saisi l'intérêt ou la portée. Nous insistons sur cet aspect : les questions sont bienveillantes et invitent à un échange positif et constructif ; elles doivent permettre de structurer le propos, d'éviter de s'engager dans de mauvaises directions ou de se contredire. Il vaut également mieux se garder de toute surinterprétation des questions posées : si la question porte sur la fréquence d'utilisation des outils numériques avec les élèves, cela n'implique aucunement que lesdits outils sont trop ou trop peu employés. Certains candidats n'écoutent pas les questions ou prennent la parole sur un autre sujet ; or il ne s'agit pas « d'occuper le terrain » coûte que coûte, mais de montrer une aptitude à se remettre en question le cas échéant, à ne pas se montrer fermé à d'éventuelles critiques ou tout simplement à reconnaître la nécessité de justifier la démarche. D'autres répondent parfois de façon beaucoup trop succincte : il est nécessaire d'utiliser le temps imparti pour expliquer de façon précise en expliquant concrètement ce qui est mis en place avec les élèves.

La plupart du temps, le jury est revenu sur certains aspects du parcours ou de la séquence proposée de façon à permettre aux candidats de les mettre en valeur, de justifier leurs choix ou d'approfondir leurs raisons. Si certains défauts sont apparus (la difficulté à articuler compétences linguistiques et culturelles, une tendance à ignorer voire à diaboliser la compétence culturelle, à privilégier l'aspect ludique sans mettre en place des apprentissages réels, le manque d'entraînement à la réalisation de la tâche, des consignes parfois confuses ou

irréalisables) le jury a pu valoriser les prestations très structurées et abouties qui mettaient en avant une bonne connaissance des programmes et des enjeux du métier d'enseignant, qui proposaient des objectifs ambitieux en articulant aspects culturels et linguistiques, le tout exprimé dans une langue correcte.

b. La seconde partie de l'épreuve

La seconde partie comporte un exposé du candidat suivi d'un entretien avec le jury.

À partir de l'expérience professionnelle du candidat décrite dans son dossier de Raep, le jury détermine un sujet pour lequel il demande au candidat d'exposer comment il a traité l'un des points du programme ou l'un des éléments de formation correspondant, respectivement, à l'enseignement dans une des classes dont il indique avoir eu la responsabilité ou à l'enseignement postsecondaire qu'il a dispensé ou à une action de formation ou d'insertion qui lui a été confiée. Cette question est remise au début de l'épreuve au candidat qui en prépare les éléments de réponse durant le temps de préparation.

L'entretien avec le jury doit permettre d'approfondir les différents points développés par le candidat.

L'exposé du candidat

Les candidats disposent de 30 mn pour préparer un sujet en lien avec un aspect de leur dossier, sujet comportant quelques pistes sous forme de questions susceptibles de les aider à structurer leur propos. Là encore le jury a particulièrement apprécié les exposés construits, dans lesquels les candidats étaient capables de faire la relation avec les programmes et les textes officiels, mettant en valeur leurs connaissances disciplinaires et prenant en compte les enjeux pédagogiques, introduisant brièvement le sujet en le replaçant dans son contexte (en évoquant par exemple la compétence de référence) puis de conclure en faisant le lien avec leur propre pratique.

3. Exemples de sujets de l'épreuve orale d'admission

Les sujets proposés sont personnels puisqu'ils ont trait à l'expérience décrite par le candidat. Ils portent sur un aspect de la situation d'enseignement, ce qui inclut toute activité scolaire ou périscolaire en lien avec les missions du professeur d'espagnol. Il ne saurait être question de fournir une liste exhaustive des thèmes proposés ; toutefois on trouvera ci-dessous quelques exemples de sujets, étant entendu qu'ils ne trouvent sens que par rapport au dossier de RAEP qui les détermine. Quel que soit le dispositif concerné, il convient de le situer dans son contexte (le niveau, la série, l'éventuelle approche pluridisciplinaire) de formuler ses objectifs et les démarches qu'il impose (le développement de l'autonomie dans la construction des apprentissages, son articulation avec les programmes d'enseignement, ses convergences avec d'autres disciplines, les modalités de sa mise en œuvre, son évaluation le cas échéant). Il ne s'agit pas d'émettre des discours convenus qui auraient été mémorisés sans en montrer la portée pratique. Les connaissances personnelles du candidat prendront tout leur sens s'il est capable d'expliquer à partir d'exemples précis en quoi elles orientent ou non, en pratique, son enseignement.

Vous organisez un voyage scolaire en Espagne avec votre classe de troisième :

- Quels sont d'après vous, l'intérêt et les enjeux des voyages scolaires à l'étranger?
- Comment ce voyage peut-il s'articuler avec votre cours, d'un point de vue linguistique et d'un point de vue culturel ?

Un assistant d'espagnol vient d'être nommé dans votre lycée :

- Quel en est l'intérêt pour vous et pour vos élèves ?
- Quel rôle jouez-vous dans son accueil et pour son intégration ?

Votre lycée est équipé de salles dédiées aux langues avec des ordinateurs, des casques, vidéoprojecteur et tableau blanc interactif :

- Quels sont, d'après vous, l'intérêt et les enjeux de ces équipements ?
- Comment vous aident-ils dans votre pratique ?

Rôle et place de la lecture en cours d'espagnol.

- Quels sont les enjeux et les objectifs de la lecture en classe de 3^{ème} ?
- Qui lit ? Á quels moments ? Dans quels buts ?
- Qu'est-ce qui détermine votre choix du passage à lire ?

Le travail à la maison des élèves du collège :

- Quels types d'exercices à la maison vous semblent les plus bénéfiques pour l'apprentissage des élèves ?
- Pensez-vous que les élèves peuvent faire des exercices de recherche (thématique, culturelle) qui débordent du cadre strict de votre enseignement ou cela les fragilise-t-il ?
- Corrigez-vous ce travail à la maison et l'évaluez-vous ?

La mémorisation

- Comment la rendre efficace ? Pourquoi faire ?
- Enjeux et objectifs : est-elle justifiée et pertinente en classes de première et de terminale ?
- Que faire apprendre par cœur et à quelles fins ?

La classe de 1^{ère} STMG (ex STG)

- Quel est le programme culturel de cette classe ?
- Quelles procédures d'apprentissage mettez-vous en œuvre pour entraîner vos élèves aux compétences de l'oral ?

Les notions culturelles en classe de Terminale.

- Á partir d'exemples précis, vous direz comment vous abordez les notions culturelles du programme.
- Qu'attendez-vous de vos élèves le jour des épreuves du baccalauréat ? Quels entraînements envisagez-vous en amont ?

Vous enseignez au lycée :

- Quels types de consignes vous semblent importantes pour faciliter la compréhension de l'oral ?
- Quels outils utilisez-vous pour optimiser la compréhension et l'expression orales au lycée ?
- Quels sont les critères que vous utilisez pour évaluer l'expression orale ?

Vous enseignez en classe de 1^{ère} générale. Comment réagissez-vous face à une classe hétérogène ?

- Quels dispositifs mettez-vous en place ?
- Comment concevez-vous les évaluations ?

L'enseignement interdisciplinaire au lycée professionnel

- Comment articulez-vous le travail interdisciplinaire avec les notions culturelles des programmes du lycée professionnel ?
- Quels résultats en attendez-vous ?

Vous enseignez en lycée professionnel, dans quelle mesure la baladodiffusion vous paraît-elle favoriser la compréhension et la pratique orale de l'espagnol ?

- Comment l'appliquez-vous ?
- Á quelles fins ?

L'entretien en espagnol

Les entretiens à ce niveau de l'épreuve se sont déroulés en espagnol, comme y autorise le Bulletin officiel pour les sections de langues vivantes étrangères ou régionales du concours réservé.

Cet entretien offre l'opportunité d'approfondir, dans un premier temps, la réflexion ou d'envisager des pistes que 30 mn de préparation n'auraient pas permis d'explorer. Nous insisterons sur l'importance de cet échange qui est finalement le seul moment où le niveau d'espagnol des candidats est testé. Il convient donc de s'y préparer avec soin, afin d'être capable de réagir avec spontanéité tout en montrant une langue souple, riche, de qualité, qui permette de rendre compte d'une pensée nuancée. Le candidat doit montrer son aptitude à prendre la parole en continu et à réagir en interaction, raison pour laquelle il ne peut se contenter de répondre de manière évasive et trop rapide.

Les membres du jury souhaitent faire part de leur surprise face à des erreurs récurrentes de base. En effet, comme nous l'avons signalé dans les remarques générales, la langue manque parfois de souplesse, d'aisance ou encore la phonologie laisse à désirer.

Les candidats ne peuvent envisager de réussir le concours sans le lexique de base et une syntaxe correcte : il n'est pas envisageable de prétendre à l'admission sans maîtriser le lexique courant, les conjugaisons, les emplois du subjonctif, la préposition « a » après les verbes de mouvement, la concordance des temps ou encore le vouvoiement, -autant d'éléments linguistiques qu'ils sont eux-mêmes amenés à enseigner. Que penser d'un candidat s'adressant au jury en le tutoyant, employant systématiquement la préposition « en » après le verbe « ir », confondant 1^{ère} et 3^{ème} personnes au passé simple, ou ne maîtrisant pas les conjugaisons ? Au cours de leur préparation, les candidats ont à leur disposition les outils dont ils préconisent l'utilisation à leurs élèves. Le CECRL leur donnera des pistes pour travailler la langue et percevoir les attentes. Si le niveau attendu pour des élèves de Terminale LV1 est le niveau B2, on peut attendre des enseignants qu'ils aient atteints un niveau supérieur. Outre le niveau et la qualité de la langue, ce moment de l'échange a permis au jury d'estimer la culture générale et la capacité de la mettre en lien avec les exigences du programme. À ce propos les candidats doivent témoigner de leur connaissance des pays de l'aire hispanique et plus encore de leur curiosité intellectuelle. Il est surprenant d'entendre que le dernier roman lu l'a été parce qu'il était au programme de la licence, qu'en fait de journaux un seul titre soit connu, que le dernier film vu soit *Cría cuervos* (film sorti en 1976) et que la seule chanson étudiée avec des élèves de collège soit *Porque te vas* (qui a donc aujourd'hui presque 40 ans) –même si cette chanson est généralement appréciée des élèves. Enfin, alors que les programmes accordent tous une importance capitale à la dimension culturelle, il a semblé surprenant d'entendre des enseignants déclarer qu'ils n'aimaient pas l'art, que Goya n'était pas « leur tasse de thé », qu'ils « allaient à Salamanque pour sortir » ou que Toulouse n'est pas une grande ville où l'on peut voir des films espagnols ou latino-américains facilement.

Au contraire, certains candidats se sont montrés curieux, ouverts, soucieux de continuer à se former et d'enrichir leurs connaissances : ils ont su faire partager leur intérêt pour la langue qu'ils enseignent et la culture qu'elle véhicule. Il ne s'agit en aucun cas d'un étalage de connaissances, mais bien de mettre en relation le bagage culturel qu'on est en droit d'attendre d'un professeur d'espagnol avec son utilisation en cours.

Bon sens, cohérence, honnêteté, ouverture d'esprit ont pu mettre en évidence des parcours professionnels riches et un sens du métier exemplaire qui n'a pas échappé au jury. Nous espérons que ce rapport donnera aux futurs candidats des pistes de travail et de réflexion pour envisager leur préparation avec sérénité et efficacité.

Annexe 1 : le cadre réglementaire.

BO n°47 du 20 décembre 2012

Concours réservés de recrutement de professeurs certifiés, de professeurs d'éducation physique et sportive

A. Épreuve d'admissibilité

Épreuve consistant en l'étude par le jury d'un dossier de reconnaissance des acquis de l'expérience professionnelle établi par le candidat.

Le dossier de reconnaissance des acquis de l'expérience professionnelle comporte deux parties.

Dans une première partie (2 pages dactylographiées maximum), le candidat décrit les responsabilités qui lui ont été confiées durant les différentes étapes de son parcours professionnel, dans le domaine de l'enseignement, en formation initiale (école, collège, lycée, apprentissage) ou, le cas échéant, en formation continue des adultes.

Dans une seconde partie (6 pages dactylographiées maximum), le candidat développe plus particulièrement, à partir d'une analyse précise et parmi ses réalisations pédagogiques, celle qui lui paraît la plus significative, relative à une situation d'apprentissage et à la conduite d'une classe qu'il a eue en responsabilité, étendue, le cas échéant, à la prise en compte de la diversité des élèves, ainsi qu'à l'exercice de la responsabilité éducative et à l'éthique professionnelle. Cette analyse devra mettre en évidence les apprentissages, les objectifs, les progressions ainsi que les résultats de la réalisation que le candidat aura choisi de présenter.

Le candidat indique et commente les choix didactiques et pédagogiques qu'il a effectués, relatifs à la conception et à la mise en œuvre d'une ou de plusieurs séquences d'enseignement, au niveau de classe donné, dans le cadre des programmes et référentiels nationaux, à la transmission des connaissances, aux compétences visées et aux savoir-faire prévus par ces programmes et référentiels, à la conception et à la mise en œuvre des modalités d'évaluation, en liaison, le cas échéant, avec d'autres enseignants ou avec des partenaires professionnels. Peuvent également être abordées par le candidat les problématiques rencontrées dans le cadre de son action, celles liées aux conditions du suivi individuel des élèves et à l'aide au travail personnel, à l'utilisation des technologies de l'information et de la communication au service des apprentissages ainsi que sa contribution au processus d'orientation et d'insertion des jeunes.

Le candidat qui se présente dans une section ou option différente de celle dans laquelle il a exercé peut faire état d'expériences pédagogiques observées ou montrer en quoi son parcours lui a permis de construire une identité professionnelle qui lui permette d'exercer le métier de professeur dans la discipline choisie.

Le candidat souhaitant valoriser son expérience professionnelle en formation continue des adultes ou d'insertion des jeunes développe dans cette seconde partie, à partir également d'une analyse précise et parmi ses activités de formation, celle qui lui paraît la plus significative dans la mise en œuvre et l'animation d'actions articulées aux situations des stagiaires et dans la mise en œuvre de méthodes pédagogiques appropriées.

Il indique et commente ses choix tant en ce qui concerne ses activités d'enseignement et/ou de formation (face à face pédagogique permettant la transmission des savoirs et savoir-faire, incluant le suivi pédagogique individuel des stagiaires, l'évaluation et la validation des travaux des stagiaires, la présentation des dossiers des stagiaires) que dans les autres activités liées à l'acte de formation, notamment dans la conception et la construction des formations, la mise en œuvre des méthodes et des outils pédagogiques adaptés aux différents publics, l'accompagnement de ces publics dans leur projet de formation et/ou d'insertion, la relation avec d'autres acteurs.

Chacune des parties devra être dactylographiée en arial 11, interligne simple, sur papier de format 21 x 29,7 cm et être ainsi présentée :

Dimension des marges :

- droite et gauche : 2,5 cm ;
- à partir du bord (en-tête et pied-de-page) : 1,25 cm ;
- sans retrait en début de paragraphe.

À son dossier, le candidat joint, sur support papier, un ou deux exemples de documents ou de travaux, réalisés dans le cadre de l'activité décrite et qu'il juge utile de porter à la connaissance du jury. Ces documents doivent comporter un nombre de pages raisonnable, qui ne saurait excéder dix pages pour l'ensemble des deux exemples. Le jury se réserve le droit de ne pas prendre en considération les documents d'un volume supérieur. L'authenticité des éléments dont il est fait état dans la seconde partie du dossier doit être attestée par le supérieur hiérarchique auprès duquel le candidat exerce ou a exercé les fonctions décrites.

Les critères d'appréciation du jury porteront sur :

- la pertinence du choix de l'activité décrite ;
- la maîtrise des enjeux scientifiques et techniques, didactiques et pédagogiques de l'activité décrite ;
- la structuration du propos ;
- la prise de recul dans l'analyse de la situation exposée ;
- la justification argumentée des choix didactiques et pédagogiques opérés ;
- la qualité de l'expression et la maîtrise de l'orthographe et de la syntaxe.

Annexe 2 : quelques conseils de lecture

Il nous semble essentiel de rappeler aux candidats qu'il leur est indispensable de connaître quelques documents officiels sur lesquels appuyer leur réflexion dans la préparation du concours, mais également dans leur pratique quotidienne. Il s'agit en premier lieu des « **dix compétences professionnelles** », **B.O. n°29 du 22 juillet 2010**.

<http://www.education.gouv.fr/cid52614/menh1012598a.html>

Nous proposons un tableau récapitulatif de ces dix compétences :

Les 10 compétences du métier d'enseignant

1. Agir en fonctionnaire de l'État et de façon éthique et responsable
2. Maîtriser la langue française pour enseigner et communiquer
3. Maîtriser les disciplines et avoir une bonne culture générale
4. Concevoir et mettre en œuvre son enseignement
5. Organiser le travail de la classe
6. Prendre en compte la diversité des élèves
7. Évaluer les élèves
8. Maîtriser les technologies de l'information et de la communication
9. Travailler en équipe et coopérer avec les parents et les partenaires de l'école
10. Se former et innover

Le lecteur attentif se rendra compte que les attentes du concours ne sont que la déclinaison de ces dix compétences selon la discipline.

D'autre part, une connaissance des programmes est fondamentale : enseigner au collège ne dispense pas, par exemple, de connaître, même succinctement, les programmes des lycées. En ce sens, nous ne pouvons qu'inviter les candidats enseignant au collège à consulter les manuels de lycée, et

inversement. De même, les niveaux de compétence doivent être maîtrisés. Attention, il ne s'agit pas d'être capable de réciter par cœur les descripteurs du CECRL mais bien de savoir quel niveau est attendu pour chaque classe, d'être capable d'estimer la difficulté d'un document ainsi que la difficulté de ce qui est demandé aux élèves.

Les programmes peuvent être consultés en ligne :

http://media.eduscol.education.fr/file/LV/72/7/Programme_espagnol_palier1_123727.pdf

http://media.eduscol.education.fr/file/LV/24/0/Programme_espagnol_palier2_120240.pdf

<http://www.eduscol.education.fr/cid46518/langues-vivantes-nouveau-lycee.html>

http://media.education.gouv.fr/file/special_4/72/7/langues_vivantes_143727.pdf

<http://www.education.gouv.fr/cid53320/mene1019796a.html>

<http://www.education.gouv.fr/cid53324/mene1019738a.html>

<https://eduscol.education.fr/cid46463/programmes.html>

Les documents ressources pour le lycée :

http://cache.media.eduscol.education.fr/file/Sujets_d_etude_2nd/40/5/LyceegT_Ressources_LV_2_exempletheme_Espagnol_189370_234405.pdf

http://cache.media.eduscol.education.fr/file/LV/37/2/LyceegT_Ressources_LV_2_fichethematiques_Espagnol_189372.pdf

http://cache.media.eduscol.education.fr/file/LV/90/6/RESS_LV_cycle_terminal_espagnol_sujets_etudes_251906.pdf

http://cache.media.eduscol.education.fr/file/LV/90/4/RESS_LV_cycle_terminal_espagnol_demarche_detaillee_251904.pdf

- Le guide de la baladodiffusion:

<http://www.cndp.fr/guidebaladodiffusionlangues/>

- modalités et espaces nouveaux pour l'enseignement des langues

<http://www.education.gouv.fr/cid50854/modalites-et-espaces-nouveaux-pour-l-enseignement-des-langues.html>